

La Caselle

Enchênée

AVRIL 2014 – N° 35

LA GAZETTE DE L'ASEL



*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque*

LES ELECTIONS... ET APRES

Pour la première fois depuis des décennies, trois listes se sont affrontées lors des élections municipales du 23 mars 2014 dans la commune de Lalbenque : celle du maire sortant Jacques Pouget «*Lalbenque pour tous*», une liste se présentant comme apolitique et conduite par Sébastien Nodari «*Lalbenque avant tout*», et une liste conduite par Daniel Pasquier, Président de l'ASEL «*Lalbenque-Ecologie*». Ces listes ont respectivement obtenu 50,04% des voix et 15 élus, 33,02% et trois élus, 16,74% et un élu. Ces résultats montrent clairement que le mode de scrutin retenu n'a de proportionnel que le nom puisque la liste de Jacques Pouget disposera de 15 conseillers municipaux alors qu'elle n'a totalisé que la moitié des voix et la liste «*Lalbenque-écologie*» qui a recueilli les suffrages d'un électeur sur six n'aura qu'un seul élu. Nous laisserons de côté l'éternelle discussion sur la nécessité, dans les régimes de démocratie dite représentative, d'accorder une majorité à la liste arrivée en tête afin qu'elle puisse mettre en œuvre son programme sans que son action soit entravée par une opposition ou des alliances de circonstance. Mais il nous faut quand même souligner que pour l'heure, à Lalbenque comme souvent ailleurs, aucune délégation de titulaire dans les syndicats intercommunaux n'a été dévolue aux représentants des deux autres listes. Seules, des places de suppléants ont été laissées à l'opposition, histoire d'offrir quelques os à ronger aux 4 élus qui représentent, quoiqu'on en dise, la moitié de la population.

Néanmoins satisfaits des 16,74% de voix que nous avons obtenues puisque c'était la première fois qu'une liste écologiste se présentait à Lalbenque, nous avons souhaité informer nos adhérents du fait que quinze des dix neuf membres de cette liste étaient membres de l'ASEL et que les trois premiers candidats siègent

dans le Conseil d'administration (C.A). C'est pour cette raison qu'avant de nous lancer dans cette aventure, et dans la mesure où notre tête de liste, Daniel Pasquier, était aussi Président de l'ASEL, nous avons consulté le C.A qui nous avait donné son aval à l'unanimité. Reste donc à savoir ce que nous allons faire maintenant et à nous demander si notre nouvel élu doit ou non demeurer président de notre association. Ce qui revient à s'interroger sur ce que doivent être les missions d'une association (*à vocation écologiste ou non*), et sur les relations entre vie associative et action politique. Certains affirment en effet que le rôle d'une association doit d'abord être défensif (*de l'environnement, des paysages, des victimes de catastrophes, etc...*) ou promotionnel (*du patrimoine local, des produits du terroir, etc...*). On peut au contraire considérer qu'il faudrait être un peu naïf, voire hypocrite, pour imaginer que les menaces qui affectent les milieux et les hommes ou leur insuffisante protection et valorisation n'auraient pas une origine politique ou économique, ce qui revient à peu près au même dans le monde où nous vivons. Le terme «*environnement*» est en effet ambigu car il tend à masquer la différence entre l'espace comme réalité physique et le territoire occupé et aménagé par les hommes de manière plus ou moins porteuse de risques pour les milieux et les populations qui l'occupent. S'y manifestent ainsi, comme c'est le cas pour la construction de centrales nucléaires, l'enfouissement des déchets, la culture d'OGM ou l'exploitation des gaz de schiste, des conceptions productivistes et des intérêts particuliers pour le moins discutables. Et les lanceurs d'alerte qui, au risque d'être sanctionnés, nous avertissent des menaces et des dangers qui résultent d'initiatives irresponsables font ainsi de la politique, même sans le savoir ou le revendiquer.

Toutes ces questions méritent comme on le voit d'être débattues et l'on ne voit pas pourquoi il nous faudrait renoncer à les introduire dans ces instances décisives que sont les conseils municipaux lorsque l'on a choisi d'y participer. Rien ne s'oppose donc, par principe, à ce que Daniel Pasquier demeure président de l'ASEL dont il pourra représenter les adhérents et faire valoir leurs avis et suggestions au sein de l'assemblée municipale. Rappelons une fois encore qu'aucun des membres de la liste «Lalbenque-Ecologie» n'est adhérent à un parti politique, que les discussions que

nous avons eues durant la campagne ont été particulièrement fructueuses et que nous avons décidé d'élargir nos interventions à l'ensemble de la communauté de communes. Il va de soi que chacun est invité, y compris en proposant d'écrire à ce sujet dans la Caselle enchênée, à donner son avis et à exprimer ses désaccords éventuels avec cette prise de position.

Yves Dupont

LE PHOTOVOLTAÏQUE ETRANGLE...

MÊME À LALBENQUE

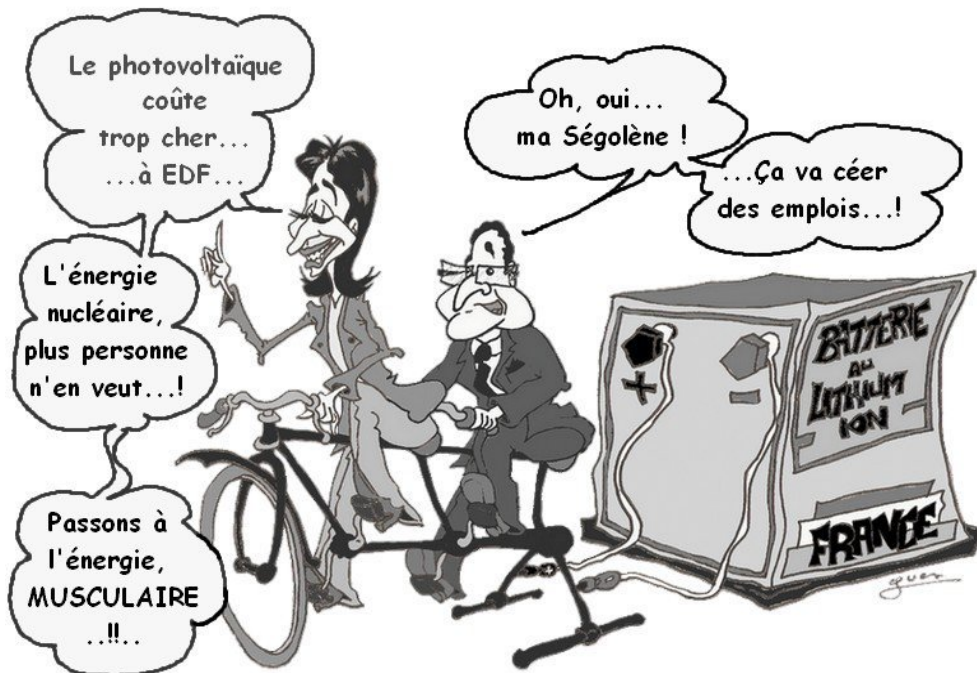
Dis, papy, c'était quand la belle époque du photovoltaïque ? Ah, mon garçon, c'était il y a bien longtemps, très longtemps, au temps de la royauté, quand le roi Nicolas premier avait réuni un Grenelle de l'Environnement et vivement encouragé le développement de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des particuliers, sur les bâtiments agricoles, les bâtiments publics et même dans des centrales photovoltaïques avec plusieurs hectares de panneaux au sol.

Le prix de rachat du kilowatt était à cette époque lointaine très attractif (autour de 60 centimes) et

nombre de citoyens et de collectivités se sont précipités sur cette aubaine (soit par conviction, soit par l'appât du gain) pour faire installer des panneaux par centaines de milliers sur tout le territoire.

Mais fin 2010, le roi Nicolas met un frein au rachat avantageux de l'énergie solaire avec la mise en œuvre d'un moratoire. C'est le début du déclin de beaucoup d'entreprises. On estime à 15 000 la perte d'emplois dans la filière depuis ce coup d'arrêt. Beaucoup de sociétés sont en liquidation et nous avons assisté avec tristesse à la faillite d'une entreprise lalbenquoise *Bâti-Solar* qui fabriquait des panneaux recyclables et d'origine française. Pour encourager la fabrication de panneaux locaux et casser le marché chinois, les technocrates de l'État avait eu l'idée de créer, par application d'un décret de 2012, un organisme certificateur destiné à homologuer la fabrication «made in Europe» avec obligation pour EDF de majorer de 10 % le prix de rachat du kilowatt pour les panneaux ainsi certifiés. L'idée était séduisante et devait «re-booster» les entreprises en difficulté mais le système était mal ficelé et le décret a été retoqué.

LE TANDEM SE REFORME



Ce fut une catastrophe pour les fabricants français...mais pas pour les certificateurs privés qui ont empêché au passage quelques centaines de milliers d'euros.

La situation pour le solaire au niveau européen n'est guère plus reluisante. Les gouvernements des États sont en train de briser tour à tour l'emballement pour le solaire, débordés par le succès de leurs régimes d'aide. Parallèlement, la capacité mondiale de fabrication de panneaux solaires atteint aujourd'hui près du double de la demande totale, faisant chuter les prix de vente.

Outre l'intérêt du développement d'énergies renouvelables pour sortir nos sociétés de la dictature du nucléaire et des énergies fossiles, le photovoltaïque pourrait représenter un gisement de plus de 100 000 emplois. Souhaitons que la loi sur la transition énergétique qui va être débattue durant l'été redonne un nouveau souffle à ce pan de notre économie. Si nous voulons atteindre l'objectif de 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2060, il nous faut une loi forte, claire qui engage la France dans des chantiers d'avenir et créateurs de centaines de milliers d'emplois...et non une loi incantatoire, verte au dehors mais vide au-dedans. Quoiqu'il en soit, dans le domaine photovoltaïque, c'est aux collectivités locales de montrer l'exemple. Aucun bâtiment public

nouveau ne devrait rester sans panneaux et le projet de construction d'une centrale solaire sur le terrain de Cournesse, à Lalbenque, doit être poursuivi...malgré tous les obstacles qui en freinent la réalisation. Ce fut l'un des thèmes de campagne portés par la liste « LALBENQUE -ECOLOGIE », et l'ASEL soutiendra ce projet à condition de respecter la flore particulière du terrain prévu (*présence exceptionnelle de genet cendré*) et d'en confier la maîtrise aux collectivités locales et aux citoyens et non à une entreprise privée. Au maire de Lalbenque avec sa nouvelle équipe et au président de la Communauté de communes de prendre à bras le corps ce chantier pour le mener à terme.

Daniel Pasquier

ENERCOOP

UN NOUVEAU FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ

Le 1er juillet 2004, la France ouvre le marché de l'électricité à la concurrence. L'opérateur historique, EDF, perd son monopole. Tout nouvel entrant peut alors proposer de l'électricité à des structures professionnelles. On bascule ainsi d'un modèle réglementé dans lequel le service énergétique est assuré par une entreprise publique, vers un modèle libéral où des entreprises privées se partagent la fourniture d'électricité.

Afin de proposer une troisième voie, de forme privée mais d'intérêt public, *Enercoop* naît juridiquement en septembre 2005, sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), dont on peut devenir sociétaire en achetant une ou plusieurs parts de capital.

Depuis septembre 2006, *Enercoop* peut fournir tout site de consommation dont l'usage de l'électricité est non-résidentiel (*PME-PMI, associations et personnes publiques, professions libérales, commerçants, artisans et agriculteurs*). Et depuis le 1er Juillet 2007, tout consommateur particulier résidant en France métropolitaine peut également choisir [Enercoop](#).

Ce fournisseur d'électricité occupe une place particulière dans le secteur de l'énergie, avec deux spécificités principales :

- Il s'approvisionne à 100% auprès de producteurs d'énergies renouvelables (*panneaux photovoltaïques, éoliennes, centrales hydrauliques, biomasse agricole....*)
- C'est une coopérative d'intérêt collectif (*à but non lucratif*), qui réinvestit ses bénéfices dans de nouveaux moyens de production d'énergies propres et coopératifs.

En 2014, Enercoop fournit 18 000 points de livraisons, dont 2000 en Midi-Pyrénées.

Les seuls frais engendrés par le changement de fournisseur sont les frais de dossier, à hauteur de 30 euros. Les sociétaires en sont exonérés. Il n'y a pas nécessité de changer de compteur, et on peut changer d'avis et revenir au tarif réglementé d'EDF.

Enercoop participe à [ÉNERGIE PARTAGÉE](#) qui est un mouvement d'appel public à l'épargne et à l'accompagnement des projets citoyens de maîtrise de l'énergie et d'énergie renouvelable.

Elle propose ses services sur toute la France et développe des relais dans 6 coopératives régionales: en Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais - Picardie, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne. D'autres projets sont en cours en Aquitaine, Normandie et Midi-Pyrénées.

Je suis abonné à Enercoop depuis le 1er décembre 2007, car je ne voulais plus financer les centrales nucléaires (*qui présentent d'énormes risques pour notre santé et l'environnement*) gérées par EDF. Depuis cette date, j'ai la certitude de n'utiliser que des énergies renouvelables. Mes factures sont un peu plus élevées que lorsque j'étais chez EDF (*23% au début et 15% maintenant*), mais dans l'avenir, les prix d'EDF et d'*Enercoop* vont se rejoindre à cause des coûts du nucléaire que devra supporter l'opérateur historique.

Étant très satisfait des services fournis, je conseille à tout citoyen désireux d'utiliser une énergie propre de changer de fournisseur pour aller chez ENERCOOP.

[Philippe Cruzel](#)

Antenne Enercoop Midi-Pyrénées : [APEMIP](#) 25 place Saint-Priest 46000 Cahors

UTOPIE

Certains mots et expressions fréquemment utilisés par les professionnels de la vacuité, sont sensés clouer le bec au contradicteur, dégainés comme des armes fatales : théorie du complot, populisme, communisme, utopie...

Utopie, voilà un joli mot, plein de promesses, de rêves, d'espoir.

Anagramme de toupie, permettant de tourner plutôt que de foncer dans le mur, bêtement, droit devant.

Parmi les diverses définitions de ce mot, j'aime bien : société imaginaire idéale.

Comment l'idée d'une société idéale pourrait-elle être déraisonnable ?

Nos donneurs de leçons qui s'enrichissent des crises qu'ils ont provoquées ne cessent de parler d'excellence, d'innovation... tout en soutenant des modèles économiques vieux de 2 siècles.

Les dernières campagnes municipales n'ont pas incité au rêve. Combien de fois n'a-t-on pas entendu «C'est pas si facile», «ce n'est pas réaliste», «vous n'avez pas d'expérience»...

Et ce sont les auteurs de ces litanies qui ont remporté les suffrages. Le Français ne veut pas de changement, espérant toujours s'attirer les faveurs, les passe-droits personnels accordés par les élus.

Bricoler des 0.2 % dans les statistiques ne change pas l'avenir du pays.

Pourtant, c'est l'utopie qui est toujours à l'origine des progrès humains.

Par définition, ce qui est impossible aujourd'hui sera possible demain. On appelle ça le progrès.

Le vingtième siècle fourmille d'exemples d'utopies industrielles, devenues des objets courants qui ne suscitent même plus l'étonnement : Automobile, ordinateur, téléphone sans fil, enregistrement d'images et de sons. Toutes ces inventions admirables ont d'abord été des utopies.

Et la liste ne s'arrête pas là. Par exemple, actuellement, deux ingénieurs américains ont mis au point l'AirCarbon, une matière plastique fabriquée à partir du méthane récupéré dans les exploitations laitières. Pourtant, ils étaient traités d'utopistes par

les meilleurs spécialistes, les mêmes qui maintenant veulent leur racheter les brevets ! (*Courrier International, janvier 2014*)

En revanche, les utopies humaines ont fait chou blanc : le socialisme, la solidarité... remplacées par des dogmes égocentriques imbéciles et sans limite : en 2013, à la question : «Quel est votre but dans la vie ?» Francois Pinault (*6^{ème} fortune de France*) répond : «Devenir plus riche que Bernard Arnault !» (*1^{ère} fortune*)

La puissance de l'argent neutralise la démocratie. Une étude américaine montre que les résultats des élections sont directement proportionnels aux budgets engagés.

Alors, comment croire qu'un milliardaire va financer un utopiste ?

C'est pourquoi les solutions de progrès humains ne peuvent venir que d'utopistes ou de la base, de nous, car nous ne sommes pas (*encore*) récupérés par les puissances d'argent.

Et ce que les libéraux appellent utopies sont pourtant parfois des réalités :

- 1859 Jean-Baptiste Godin (*dont le nom figure encore sur certains poêles commercialisés par «les cheminées Philippe»*) souhaite créer une alternative à la société industrielle et offrir aux ouvriers le confort dont seuls les bourgeois pouvaient alors bénéficier. Il crée le *Familistère Godin*, dont le mode de fonctionnement peut être considéré comme précurseur des coopératives de production d'aujourd'hui. Tous les salariés ont accès aux logements, magasins, école obligatoire et gratuite, quelle que soit leur situation dans l'entreprise. Cette coopérative sera dissoute en 1968 !
- Depuis 1978, à Marinaleda (*Andalousie*) grâce à la collectivisation des terres et des moyens de production et à la démocratie directe, il n'y a plus de chômeur, pas de promoteur. Et ça marche depuis 34 ans !
- 1994, à Tower Colliery (*Pays de Galle*), une mine de charbon en faillite a été rachetée par les ouvriers, sauvant 250 emplois et réalisant 14 millions de bénéfices sur 1 an. Elle existe toujours aujourd'hui.

Alors, délirons un peu et bien entendu, à tout « saigneur » tout honneur, la finance :

- et si l'on supprimait la bourse (*Frédéric Lordon, Monde diplomatique de février 2010*), si l'on cessait de rembourser la dette (*Médiapart, septembre 2013*) déjà payée 10 fois grâce à des cadeaux fiscaux...
- si l'on vidait nos comptes en banque pour alimenter des banques locales et solidaires...

Une première étape est proposée avec la monnaie

LAXISME

Où croyez-vous que fut prise cette photo ? Au fond d'une ferme autour de Lalbenque, dans un de ces hameaux perdus dans la campagne ? Eh bien, non ! Cette photo a été prise en plein cœur du village de Lalbenque, au bord de la rue principale, à 20 mètres de la Poste et 150 mètres de la mairie. Depuis plusieurs mois, les passants et touristes peuvent admirer cette mini-décharge au pied d'une maison en bordure de route.



locale qui apparaît dans le Lot, le *Sol si*, privilégiant les circuits courts, sans thésaurisation.

Utopie d'aujourd'hui, réalité de demain ?

C'est un début, le pied dans la porte, retour à la solidarité. Il ne tient qu'à nous.

Philippe Absous

Plusieurs habitants s'en sont plaints et le sujet est même venu dans un des débats publics de la campagne électorale. Certes, on peut blâmer le propriétaire de la maison pour une telle incivilité, un tel laisser-aller à la vue de tous. Mais on peut s'étonner du laxisme de l'autorité compétente en la matière, à savoir la mairie de Lalbenque qui aurait dû depuis longtemps intervenir auprès du propriétaire pour l'obliger à rendre propres les abords de sa maison au cœur du village. La loi est claire : les dépôts d'ordure sont interdits et si le maire ne fait rien, si le propriétaire fait la sourde oreille, c'est le GADEL (*Groupement d'Associations de Défense de l'Environnement du Lot*) qui va dénoncer cette situation à la Préfecture avec obligation de nettoyage et amende en conséquence.

Allez, monsieur le nouveau ancien maire, du courage, de l'audace ! Personne ne vous en voudra pour votre fermeté à faire respecter la loi. Et puis les élections municipales sont désormais derrière vous. Pas le moindre risque de perdre une voix de mécontent à votre égard. Une voix, une voix ? Et si c'était celle qui a créé une belle pagaille le soir du dépouillement du scrutin, le 23 mars au soir, avec comptage et recomptage des bulletins et comme enjeu le ballottage et un second tour... qui n'a finalement pas eu lieu.

Daniel Pasquier

PLAIDOYER POUR LES ARBRES

Depuis la nuit des temps, l'homme a exploité l'arbre et son corollaire, la forêt. Munis de haches, les paysans du Moyen-Age abattaient des arbres d'abord pour se chauffer, ensuite pour tailler les charpentes des maisons. La construction des cathédrales a exigé la fabrication de millions de briques d'argile : rien que pour la cathédrale d'Albi, elle aurait entraîné la destruction de toutes les forêts alentour pour leur cuisson.

Ensuite, au XVII^{ème} siècle, Louis XIV a fait abattre des forêts entières pour la construction de sa marine à voile. Il a fallu des dizaines de milliers de mâts bien droits pour ses goélettes.

Au XXI^{ème} siècle, en France, on continue à exploiter les forêts. Dans le Lot, soyons modestes, parlons plutôt de bois puisque seule la forêt de hêtres de Leyme mérite le nom de forêt. Ce sont des bois de feuillus (*des chênes principalement*) qui habitent nos collines et vallons abandonnés par les cultures après la première guerre mondiale.

Depuis quelques années, le retour du chauffage au bois grâce à des poêles et chaudières à excellent rendement connaît un certain essor et il existe une demande de plus en plus importante en bois de chauffage. Pour ce faire, malgré des millions de personnes au chômage, des entreprises forestières emploient des travailleurs polonais, les rois de la tronçonneuse. Tous ces jeunes et solides gaillards manient avec dextérité les scies à moteur et débardent les troncs avec une rapidité qui force l'admiration.

La tendance actuelle est d'effectuer des «coupes à blanc», c'est-à-dire de raser entièrement les bois de nos collines. Ces entreprises payent leurs employés au rendement, au nombre de stères coupés et les bûcherons ne prennent pas le temps d'épargner les arbres plus jeunes, ceux qu'on appelle «de renouvellement». Cela exigerait beaucoup plus de travail car il faut éviter de les massacrer lors de la chute de ceux que l'on abat. De même, pour la sortie des grumes ou des barres coupées à deux mètres à l'aide de tracteurs forestiers munis de pinces géantes. Pour gagner du temps, il est plus facile de faire table rase. Ajoutons que cette conception du rendement induit un gaspillage monstrueux : on ne récupère que les troncs de gros diamètre. Le reste est rassemblé en tas par rangées. Ainsi, il se perd 20 à 30 % des barres qui pourraient être utilisées dans des poêles ou cheminées pour qui aurait le temps et le courage de faire du «petit bois». Notre société de consommation gaspillage se moque bien de tout ce qui n'est pas

standardisé.

Ce sont les propriétaires de ces bois de Causse qui ont décidé du nouveau paysage de ces collines : des rangées de monticules de branchages qui vont pourrir sur place... et faire le lit, dans quelques années, de ronciers et prunelliers sauvages dans lesquels les petits chênes de repeuplement ne pourront pas s'implanter. Avec un tel mode de déboisement, on peut anticiper une nature embroussaillée, futures bauges à sangliers. En se gardant de faire des coupes à blanc et en laissant debout des arbres de repeuplement, on empêcherait la multiplication des ronciers et «bartas» et, dans au moins une cinquantaine d'années, nos enfants et petits enfants auraient à nouveau des arbres et du bois pour se chauffer.

Un arrêté préfectoral du 17 mai 2013 fixe la réglementation en vigueur dans le Lot avec demande obligatoire d'autorisation préfectorale pour les coupes prélevant plus de la moitié des arbres de futaie. Ce même arrêté oblige le propriétaire, pour toute coupe rase de plus d'un hectare d'un seul tenant, à prendre, dans les 5 ans après la coupe, les mesures nécessaires au renouvellement du peuplement forestier. Il serait bon que les maires fassent respecter ce nouvel arrêté.

L'existence même de cet arrêté signe la folie de notre monde moderne, loin de la sagesse des générations avant nous qui, moins obnubilées par le court terme et le profit immédiat, étaient naturellement soucieuses de préserver nos vraies richesses pour demain.



Le bureau de l'ASEL

UN AMI QUI SE TERRE...

Vous le connaissez probablement, discrètement sorti près de vos pieds alors que vous jardinez tranquillement, ou encore égaré sur votre paillason un matin pluvieux.

Vous l'avez forcément vu un jour, suspendu en bout d'hameçon, se dandinant affolé au-dessus de l'eau qu'il n'aime pas forcément à grande échelle. Le voici qui, au sentir du printemps, s'échappe !

Monsieur VER DE TERRE, reconstitué et affamé, part à la recherche de feuilles pourries ou de débris de racines. Et comme ses plats préférés sont souvent généreusement accompagnés de... terre (!), il fait en sorte de tout rejeter après son tri sélectif... D'où les excréments terreux laissés derrière son passage, éléments clés dans la technique du lombricompostage.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'une fois coupé en 2, le ver de terre va sacrifier sa plus petite partie (*qui mourra*) et va s'acharner à reconstituer la plus grande, de manière à survivre, même si légèrement atrophié. Ce tour de passe-passe n'est possible que parce que chacun des anneaux possède les organes essentiels à la vie : tube digestif, vaisseaux sanguins, peau...

Tout mou, légèrement visqueux, de forme cylindrique, effilé aux deux bouts, notre ver peut atteindre 30 cm de long. Il est composé d'une centaine d'anneaux mis bout à bout et portant chacun 4 paires de soies. Les contractions et allongements successifs de son corps, aidés de ses soies locomotrices, représentent son unique mode de locomotion. Inutile de chercher la tête, on ne

sait pas. Ou plutôt si, là où se situe la bouche... Encore faut-il qu'il vous sourie !

Ne cherchez pas non plus les yeux : ce sont les terminaisons nerveuses sensibles à la lumière et réparties sur toute la surface de son corps qui joueront ce rôle. Par contre, du cœur, il en a ! Un principal et cinq latéraux.

Sa respiration passe par la peau, qui doit être humide en permanence. S'il est sec, il étouffe et meurt... Alors les plans canicule, il connaît !

Pour se reproduire, solution de facilité : hermaphrodite. Du coup, il ne se prend pas la tête à écrire des annonces sur sites de rencontres «intra-terrestres»... Mais bon, accrochez-vous, leur technique est légèrement prise de tête. Avant l'accouplement, le *clitellum*, zone situé du 33^e au 38^e segment, se gonfle et sécrète un mucus collant pour aider deux individus à s'accoler tête-bêche. (*L'invention du 69, c'est eux...*) Puis l'un des partenaires émet du sperme qui sera provisoirement conservé dans les réceptacles séminaux des 9^e et 10^e segments de l'autre. Une sorte de cocon sécrété par le *clitellum* protégera les œufs. Ce cocon est poussé vers l'avant par le ver, de manière à ce que les spermatozoïdes puissent y pénétrer lorsqu'il passe devant les 9^e et 10^e segments. C'est le moment de la fécondation. 2 à 3 cocons sont produits par semaine. Et après 3 semaines, chaque cocon libère 1 à 4 vermineux qui mettront entre 1 et 6 mois pour devenir adulte (*Je ne vous en voudrai pas si vous devez relire !*).

L'action des vers de terre est essentielle à la survie de l'homme et de son environnement. Ils sont un maillon indispensable de la chaîne alimentaire et les garants de la fertilité des sols, que nous exploitons pour nous nourrir. Le

lombricien est un animal fouisseur. Son activité et son écologie en font un acteur majeur dans la structuration des sols.

Véritables laboureurs du sol, ils sont capables de retourner des surfaces considérables. Pour un hectare, on estime leur poids total de 5 à 7 tonnes et 20 à 30 tonnes passent par leur tube digestif.

Par le travail constant qu'ils exercent, les vers de terre enfouissent dans les couches profondes du sol les éléments organiques prélevés en surface et remontent à la surface la terre des couches profondes ingérée en même temps que les matières organiques. Charles Darwin les appelait les «premiers laboureurs». Titre amplement mérité au vu de leurs travaux. On reconnaît leur présence dans le sol grâce aux nombreux «terricules», excréments terreux laissés en surface. Les vers de terre maintiennent une structure du sol, dite grumeleuse, qui résulte du passage de la terre dans le tube digestif, des apports de différentes sécrétions et de l'action des bactéries et des champignons. Cette structure est favorable à la circulation de l'air et de l'eau, elle favorise la vie bactérienne et augmente la fertilité du sol. Par contre cette structure grumeleuse disparaît si les vers de terre sont éliminés par les traitements chimiques, les labours fréquents et trop profonds, ou si le sol est compacté par le passage répété d'engins lourds.

Conclusion : ils sont nombreux, nourrissants, ils permettent un bon drainage du sol par l'introduction de l'eau dans les galeries et transforment ce qu'on trouve sale en valeur ajoutée... Trop forts ! Si bien qu'on en introduit même dans des stations d'épuration expérimentales.

Stella Royer

PAPIERS, S' IL VOUS

PLAÎT !

BILLET D'HUMEUR !

C'est habituellement selon cette formule ou plus exactement injonction que les forces de l'ordre nous invitent à décliner notre identité. En milieu rural cela reste rare, quelque peu inhabituel hormis lors des contrôles routiers. Plus rares encore sont les contrôles à la demande de certains citoyens lorsque l'ordre public semble gravement menacé.

Habitant un lotissement de la « banlieue sud » de Lalbenque où les modes de vie ont changé et où la mixité sociale est de règle, je constate que les gens ne se connaissent ou ne se reconnaissent plus de la même façon. C'est banalité que de l'affirmer. Mais malgré tout, un lien social s'est tissé. Nos regards croisés ont trouvé un équilibre entre curiosité et indifférence. Le respect de nos différences peut

générer de la bienveillance, parfois le contraire, malheureusement.

L'intervention de la gendarmerie afin de « contrôler » deux jeunes gens stationnant à proximité d'un rond-point dans le petit lotissement précité me paraît quelque peu déplacé. Mais enfin, me dira-t-on, pourquoi donc ? Tout simplement parce qu'un de ces deux jeunes gens a grandi au sein même de ce lotissement. Ce dernier a peut-être le défaut d'avoir une coiffure un tant soit peu exotique ainsi qu'une couleur de peau qui laisse à penser que ses ancêtres ont eu à affronter les ardeurs du soleil d'un autre hémisphère.

N'en déplaise aux normalisateurs de tout poil, n'en déplaise à la personne qui a probablement appelé les forces de l'ordre pour un contrôle en règle, je persiste à croire que ces jeunes gens ne fomentaient pas un attentat terroriste et ne constituaient pas un réel danger pour notre sécurité. Ces jeunes gens pourraient être mes enfants, vos enfants.

Jean Devic

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En raison des élections municipales de Lalbenque, l'assemblée générale annuelle de l'ASEL a été repoussée jusqu'en ce début de printemps.

Elle aura lieu le Samedi 26 Avril 2014 à 18h à la salle voûtée de la rue des Tisserands à Lalbenque.

Après les bilans d'activité, financier et l'élection du conseil d'administration, des débats seront lancés autour de l'agrandissement de la Communauté de communes et de la situation nouvelle engendrée par l'élection du président de notre association au conseil municipal de Lalbenque.

Tous les adhérents, anciens et nouveaux, y sont cordialement invités.

ASEL

Mairie de Lalbenque
46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel.eu.com/>

Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal, alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- ✍ Individuel : 15€ / an
- ✍ Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06